

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX PLUS PERFORMANTS Cas national

Extrait de :

Services de santé et services sociaux plus performants, Comment les coopératives et les mutuelles font-elles pour stimuler l'innovation et améliorer l'accès ?

Un sondage international sur les coopératives et mutuelles œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux (CMHSC14)
Volume 2 : Cas nationaux

Nous tenons à remercier la Chaire Économie sociale et solidaire, NEOMA business school/Université de Reims Champagne-Ardenne qui a réalisé la traduction de l'anglais au français.

Copyright © 2014 LPS Productions
Montréal, Québec, Canada

Pour connaître le cadre de la recherche, l'analyse des cas nationaux et autres dimensions de la recherche y inclut la présentation de l'équipe de recherche, se référer au volume 1 : Le rapport

Pour l'information concernant la reproduction et la diffusion du contenu, vous pouvez consulter l'éditeur et leader de cette recherche :

Jean-Pierre Girard
LPS Productions
205 Chemin de la Côte Sainte-Catherine, #902
Montréal, Québec H2V 2A9
Canada
info@productionslps.com
URL <http://www.productionslps.com>

SYSTÈME DE SANTÉ¹

Le système de santé belge est principalement organisé sur deux niveaux : l'un fédéral et l'autre régional. Depuis 1980, une partie de la responsabilité de la politique de soins de santé a été dévolue du gouvernement fédéral aux gouvernements régionaux. Le gouvernement fédéral est responsable de la régulation et de financement de l'assurance maladie obligatoire. De leur côté, les gouvernements régionaux sont responsables de la promotion de la santé.

Le système de santé belge est basé sur les principes de l'égalité d'accès et la liberté de choix, avec un type bismarckien d'assurance maladie nationale obligatoire. Il couvre l'ensemble de la population et propose un ensemble d'avantages sociaux très large.

L'assurance maladie obligatoire est combinée avec un système privé de prestation de soins de santé, fondée sur la pratique médicale indépendante, le libre choix du fournisseur de service, et principalement le paiement de la rémunération des services. Toutes les personnes admissibles à l'assurance maladie doivent adhérer ou créer un compte avec une caisse maladie.

Les patients en Belgique participent à un financement des soins de santé par :

1) l'intermédiaire de co-paiements, pour lequel le patient paie un montant fixe du coût d'un service, avec le tiers payant couvrant le solde du montant ; et 2) par l'intermédiaire de la coassurance, pour laquelle le patient paie une proportion fixe du coût d'un service et le tiers payeur couvre le reste proportion. Il existe deux systèmes de paiement : 1) un système de remboursement, pour lequel le patient paie la totalité des coûts des services, puis obtient le remboursement d'une partie de la dépense de la caisse d'assurance maladie, qui couvre les soins ambulatoires ; et 2) un système de tiers payant, pour lequel la caisse de maladie paie directement le fournisseur alors que le patient ne paie que la coassurance ou de co-paiement, qui couvre les soins hospitaliers et les produits pharmaceutiques.

Les soins de santé en Belgique sont parrainés par des mutuelles de santé mises en concurrence et offerts par des hôpitaux publics et à but non lucratif. Le gouvernement subventionne chaque mutuelle de santé en fonction du nombre de membres inscrits. La plupart des mutuelles sont historiquement affiliées à une institution politique. Cependant, il n'y a pas de différence de fond entre elles, car les taux de remboursement sont fixés par le gouvernement belge. Les fonds d'assurance ne couvrent pas 100 % des factures du patient. Le remboursement typique est entre la moitié et les trois quarts du coût d'une prestation d'un médecin spécialiste ou généraliste. Les assurés ont un crédit - panier de style carte standardisée « SIS », qui est obligatoire dans les pharmacies.

LES COOPÉRATIVES DE SANTÉ

En Belgique, il y a un mouvement coopératif fort. En 2011, le pays avait plus de 26 000 coopératives représentant 5% du PIB. La plupart des sociétés coopératives se trouvent dans la Région wallonne. La province de Liège arrive en tête devant toutes les provinces belges en termes de nombre de coopératives. Depuis la réforme de 1991, la « Société coopérative » forme juridique a deux variantes : SCRL (responsabilité limitée) et SCIP (responsabilité illimitée).

La Belgique a de nombreuses coopératives professionnelles, y compris pour les médecins, spécialistes, dentistes, etc. La forme

Population (en milliers) : 11 060

Âge moyen de la population : 41,41 ans

% de la population de moins de 15 ans : 16,88

% de la population de plus de 60 ans : 23,81

Total des dépenses en santé en % du produit intérieur brut : 10,8

Dépenses publiques en santé en % des dépenses totales du gouvernement : 15,0

Dépenses privées en santé en % des dépenses totales : 24,1

coopérative offre plus de flexibilité pour créer, mais aussi dissoudre la structure. Il s'agit de sociétés à finalité sociale (SFS) apparues en 1995. Il y avait 31 SFS en 2011. Les trois quarts des SFS sont des coopératives. Dans le secteur de la santé, les SFS sont également présents, comme le montre l'exemple de l'Entraide Jolimontoise (soins de santé et de bien-être, voir le Tableau 1). Même si les SFS ne sont pas enregistrées en vertu du droit des coopératives, les maisons médicales ont beaucoup de similitudes avec les coopératives². En Flandre, « le secteur de la santé dans une perspective de coopération est une niche de marché pratiquement inexploité »³. Les entreprises privées sont les principales actrices dans ce domaine, dans un

contexte où l'on relève cependant certaines appréhensions à l'égard des coopératives de soins de santé⁴.

LES COOPÉRATIVES DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Les Coopératives de services sociaux ont vu le jour ces dernières années en Belgique, bien que quelques exemples aient été trouvés au cours de cette étude. Une coopérative d'infirmières, « Soignon'Sympa », a été identifiée. Elle fournit des soins et services à domicile et est une coopérative de production (voir Tableau 1).

Les Coopératives de services sociaux sont également présentes dans la forme de « intercommunales ». En Belgique, les organisations intercommunales sont des coopératives créées par des villes ou des institutions qui collaborent à la gestion des services sociaux publics (par exemple, la gestion de l'approvisionnement en eau).

Dix organismes de santé et de services sociaux intercommunautaires ont été identifiés. Tous sont des coopératives multipartites; deux entités publiques et privées. Elles gèrent des hôpitaux et/ou des services sociaux et médicaux. Par exemple, l'Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi gère un

hôpital public, trois cliniques, une garderie, une crèche et un centre de jeunesse. L'Intercommunale Centre d'Accueil « Les Heures Claires » offre des services de réadaptation et de soins sociaux pour personnes âgées et handicapées ainsi que les personnes souffrant de maladies de longue durée et convalescentes.

L'Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre gère un hôpital, une clinique, deux centres d'accueil de longue durée, un centre pour toxicomanes et un centre de prise en charge sociale. Elle offre également des services à domicile et des thérapies. L'Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège exploite des centres psychiatriques et gériatriques ainsi que des centres pour des séjours de personnes âgées de longues durées ou des retraités. Le CHU Ambroise Paré gère quatre hôpitaux.

Deux coopératives en Flandre ont également été identifiées : *Inclusie Investir* et *Biloba huis*. *Inclusie Invest*. Cette dernière est une coopérative qui propose «des arrangements de vie personnalisés pour les personnes handicapées »⁵. *Biloba Huis* est un projet coopératif dont le but est de fournir un « logement pour les personnes âgées, un espace de vie avec des soins pour les résidents »⁶ et de prévenir l'insécurité financière⁷.

Tableau 1 : Coopératives de santé et de services sociaux

Nom de la coopérative	Type			Membres	Employés				Catégories de services				
	Utilisateurs	Producteurs	Multipartites		Nombres	Médecins	Infirmières	Autres professionnels de la santé	Autres	Maladies et prévention des accidents	Bien-être et promotion de la santé	Traitement et soins	Réadaptation
Soignon'Sympa ⁸	X			NC	NC		X			X	X	X	X
Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi ⁹			X	NC	NC	X	X	X	X	X	X	X	X
Entraide Jolimontoise ¹⁰			X	NC	NC	X	X	X	X	X	X	X	X
Intercommunale Centre d'Accueil « Les Heures Claires » ¹¹			X	NC	NC	X	X	X	X		X	X	X
Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre ¹²			X	NC	NC	X	X	X	X	X	X	X	X
Centre Intercommunal Universitaire Ambroise Paré (Société Intercommunale) ¹³			X	NC	1 810	260	X	X	X	X	X	X	X
Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (Société Intercommunale) ¹⁴			X	NC	NC	X	X	X	X	X	X	X	X
Centre Hospitalier Régional de Huy ¹⁵			X	NC	NC	X	X	X	X	X	X	X	X
Association Intercommunale Hospitalière du Sud-Hainaut et du Sud-Namurois ¹⁶			X	NC	NC	X	X	X	X	X	X	X	X
Vivalia ¹⁷			X	NC	3 600	400	X	X	X	X	X	X	X
Intercommunale d'oeuvres médico-sociales des arrondissements de Tournai-ATH-Mouscron			X	NC	NC		x	x	x	x	x	x	X
Inclusie Invest			X	NC	NC							X	x
Biloba huis			x	NC	NC					x	x		x

LES PHARMACIES COOPÉRATIVES

La distribution de médicaments est l'un des piliers du mouvement coopératif en Belgique. Selon l'Office des pharmacies coopératives de Belgique (OPHACO), les pharmacies coopératives détiennent 20 % des parts de marché dans ce pays. Un grand nombre de ces coopératives ont opté pour la forme de société coopérative, soit sous le cadre juridique de la responsabilité limitée ou société coopérative (SC). Febelco est le plus important distributeur en gros de médicaments en Belgique avec une part de marché de plus de 35 %. Elle compte plus de 2 500 clients.

LES MUTUELLES DE SANTÉ

Les mutuelles de santé sont une composante essentielle du système de santé de la Belgique. Elles agissent comme une

interface entre l'Institut national d'assurance maladie Invalidité (INAMI) et les citoyens¹⁸. Elles offrent également des plans de santé complémentaires et des services sociaux tels que les soins à domicile. Les mutuelles de santé sont organisées en cinq regroupements¹⁹. Ces associations fonctionnent à l'aide de plusieurs bureaux régionaux (6 à 19 mutuelles régionales dans certains cas). Collectivement, elles emploient 12 864 personnes²⁰ et comptent 10 834 186 adhérents. En plus du remboursement, elles proposent des polices d'assurance maladie complémentaires, des services à domicile et d'autres services de soins. Certaines d'entre elles offrent également des services sociaux, tels que les groupes d'aide ou de soutien juridique pour les jeunes. Une mutuelle, la Mutualité Socialiste du Brabant, exploite également 14 cliniques. Ces cliniques ont accueilli 609 465 usagers en 2013²¹.

Tableau 2 : Top 10 des pharmacies coopératives en Belgique²²

Rang	Nom	Statut légal	Région
2	Febelco	SCRL	Flandre
12	Multipharma	SCRL	Bruxelles capitale
29	L'Économie Populaire (E.P.C)	SCRL	Wallonie
32	ESCAPO	SCRL	Flandre
77	SCRL Royale des Pharmacies Populaires de Verviers et Arrondissement	SC	Wallonie
84	MSF Supply ²³	SC	Bruxelles capitale
95	Vooruit Nr 1	SCRL	Flandre
100	Pharmacies du Peuple Réseau Solidaris	SCRL	Wallonie
102	Pharma Santé-Réseau Solidaris	SCRL	Wallonie
118	De Voorzorg	SCRL	Flandre

Tableau 3 : Mutuelles de santé

Nom du regroupement	Nombre de mutuelles ²⁴	Nombre de mutualistes (2013)	Nombre d'employés	Brève description
Alliance nationale des mutualités chrétiennes/ Landsbond der christelijke mutualiteiten ²⁵	19 mutuelles régionales	4 543 819 ²⁶	6 178	Offre des polices d'assurance maladie complémentaires, des services à domicile et des ateliers sur des thèmes concernant la santé.
Union nationale des mutualités neutres/ Landsbond van de neutrale ziekenfondsen ²⁷	7 mutuelles régionales	497 925	748	Offre des polices d'assurance maladie complémentaires et des services sociaux et médicaux en plus de consultations juridiques.
Union nationale des mutualités socialistes/ Nationaal verbond van socialistische mutualiteiten	11 mutuelles régionales ²⁸	3 111 616	NC	Offre des polices d'assurance maladie complémentaires, des services à domicile, des services sociaux et légaux. Une mutuelle (Mutualité Socialiste du Brabant) gère 14 cliniques avec du personnel varié (médecins généralistes, ophtalmologistes, dentistes, etc.) ²⁹
Union nationale des mutualités libérales/ Landsbond van liberale mutualiteiten ³⁰	10 mutuelles régionales	575 798	NC	Offre des polices d'assurance maladie complémentaires, des services à domicile et des services sociaux, des ateliers sur des thèmes liés à la santé.
Union nationale des mutualités libres/ Landsbond van de onafhankelijke ziekenfondsen ³¹	6 mutuelles régionales	2 105 028	NC	Offre des polices d'assurance maladie complémentaires, des soins et des ateliers sur des thèmes liés à la santé.

SOURCES

- ¹ Corens, Dirk. 2007. *Belgium Health System Review. Health Systems in Transition*, 9(2):1-172. European Observatory on Health System and Policies. Consulté le 24 août 2014 (http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0007/96442/E90059.pdf).
- ² On estime qu'il y a près de 100 maisons médicales dans les parties francophones de la Belgique. Environ 220 000 patients sont suivis par 1 600 professionnels de la santé. Ce modèle évolue rapidement. Une moyenne de 6 nouveaux centres sont créés chaque année. Site WEB de la Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophone, 2014. Consulté le 24 août 2014 (<http://www.maisonmedicale.org>).
- ³ Van Opstal, Wim. 2011. « Coöperatie in Zorg: Een verkenning van vraagstukken en goede praktijken in binnen-en buitenland. » Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling (EFRO) project 563 02.04. Consulté le 24 août 2014 (<https://lirias.kuleuven.be/bitstream/123456789/393221/1/Rapport.pdf>).
- ⁴ Van Opstal 2011.
- ⁵ Inclusie Invest. 2014. Site WEB. Consulté le 25 août 2014 (<http://www.inclusieinvest.be>).
- ⁶ Van Opsal 2011.
- ⁷ EVA vzw. 2014. Site WEB. Consulté le 25 août 2014 (<http://www.evavzw.net>).
- ⁸ Soignon'Sympa Coopérative SCRL. 2014. Site WEB. Consulté le 25 août 2014 (<http://www.soignonsympa.eu/fr/infirmiere-a-domicile>).
- ⁹ ISPPC: Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi. 2014. Site WEB. Consulté le 25 août 2014 (<http://www.isppc.be/isppc>).
- ¹⁰ INDC-Entité Jolimontoise. 2014. Site WEB. Consulté le 25 août 2014 (<http://www.entite-jolimontoise.be>).
- ¹¹ Intercommunale du Centre d'Accueil « les Heures Claires » SRCL. 2014. « Accueil ». Site WEB. Consulté le 25 août 2014 (<http://www.cahc.be>).
- ¹² Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre. 2014. Site WEB. Consulté le 25 août 2014 (http://www.sambreville.be/social-et-sante/lesquartiers/pfcq/linventaire/inventaire_db/aisbs).
- ¹³ CHU Ambroise Paré. 2014. « Son profil ». Site WEB. Consulté le 25 août 2014 (<http://www.hap.be/Public/menu.php?ID=675&IDm=719&i=1&j=0>).
- ¹⁴ Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège. 2014. Site WEB. Consulté le 25 août 2014 (<http://www.isosl.be/index.php/left-menu-1-intercomunale>).
- ¹⁵ Centre Hospitalier Régional de Huy. 2014. Site WEB. Consulté le 25 août 2014 (<http://www.chrh.be>).
- ¹⁶ Centre de Santé des Fagnes. 2014. « Hôpital de jour ». Site WEB. Consulté le 25 août 2014 (http://www.csf.be/Hopital-de-jour_493.html).
- ¹⁷ Vivalia. 2014. Site WEB. Consulté le 25 août 2014 (<http://www.vivalia.info/WEBSITE/BEFR/01/Homepage01.php>).
- ¹⁸ Defourny, Jacques. 2014. « Économie sociale ». Centre d'économie sociale. Université de Liège. Site WEB. Consulté le 24 août 2014 (http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/dictionnaire/e/economie-sociale-3).
- ¹⁹ Les 5 réseaux sont l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes/Landsbond der christelijke mutualiteiten, l'Union nationale des mutualités neutres/Landsbond van de neutrale ziekenfondsen, l'Union nationale des mutualités socialistes/Nationaal verbond van socialistische mutualiteiten, l'Union nationale des mutualités libérales/Landsbond van liberale mutualiteiten et l'Union nationale des mutualités libres/Landsbond van de onafhankelijke ziekenfondsen.
- ²⁰ Defourny 2014.
- ²¹ Mutualité socialiste du Brabant. 2013. *Rapport moral 2013*. Consulté le 24 août 2014 (https://www.fmsb.be/doc-issuu/rapport_moral_2013batbd).
- ²² Van Opstal, W. 2013. « Les coopératives en Belgique. Top 100 des sociétés coopératives en Belgique en 2011 ». Leuven: CESOC-KhLeuven & Coopburo and the VKBO (Verrijkte Kruispuntbank voor Ondernemingen / Banque-carrefour des entreprises enrichie).
- ²³ Centre responsable pour l'achat du matériel et de l'équipement médical pour les missions de Médecins Sans Frontières.
- ²⁴ INAMI-RIZIV. 2014. « Répertoire des unions nationales de mutualités ». Site WEB. Bruxelles: Alliance nationale des mutualités chrétienne. Consulté le 25 août 2014.
- ²⁵ Alliance nationale des mutualités chrétiennes. 2012. « 2012 Annual report ». Bruxelles: Alliance nationale des mutualités chrétiennes. Consulté le 25 août 2014 (http://www.mc.be/binaries/rapport_annuel_2012_FR_tcm377-130989.pdf).
- ²⁶ Union Nationale des Mutualités Neutres. 2013. « 2013 Rapport annuel ». Bruxelles. Consulté le 25 août 2014 (http://www.mutualites-neutres.be/doc/public?set_language=fr).
- ²⁷ Union Nationale des Mutualités Neutres 2013.
- ²⁸ INAMI. 2014. « Contactez les mutualités ». RIZIV-INAMI. Site WEB. Consulté le 25 août 2014 (<http://www.riziv.be/citizen/fr/insurers/contacts/index.htm>).
- ²⁹ Mutualité socialiste du Brabant 2013.
- ³⁰ Union Nationale des Mutualités Neutres 2013:47.
- ³¹ Union Nationale des Mutualités Libres. 2013. « 2013 Rapport annuel ». Consulté le 25 août 2014 (http://digibook.digiwork.com/Digibooks.aspx/Get/MLOZ/1192/04072014_ra13pdf).